



TAV BOVIN-EQUIN-OVIN-CAPRIN

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

Le seul pré-requis nécessaire est d'être âgé d'au moins 18 ans.

Sont concernés :

Les professionnels du milieu agricole (les agriculteurs et salariés ayant une fonction de transport, les entreprises de négoce d'animaux vivants, les groupements de producteurs et coopératives, les transporteurs d'animaux vivants et les éleveurs, responsables de pensions ou de parcs animaliers)

Toutes personnes amenées à transporter des animaux vivants (bovins), au delà de 65 km et à but lucratif.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître la réglementation en vigueur (française et européenne).

Connaître la réglementation spécifique aux bovins (française et européenne).

Connaître le comportement des bovins, équins, ovins/caprins.

Optimiser le bien-être animal avant, pendant et après le transport.

S'initier ou se perfectionner à la manipulation pratique des animaux.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à remplir et à renvoyer avec l'ensemble des justificatifs et un acompte de 100 euros.

TARIFS

420 euros TTC pour une espèce, 100€ en plus par espèce supplémentaire. Des financements par VIVEA et OCAPAT sont possibles.

INDICATEURS

SUR 5 ANS

CCTROV : 100 % de réussite

Rupture : 0 %

EN 2023

CCTROV: 100 % de réussite

Rupture : 0 %

TAUX DE SATISFACTION : 100%



MÉTHODES MOBILISÉES

La Maison Familiale Rurale dispense cette formation sur son site à MARCOLES pour la partie théorique. La partie pratique s'effectue sur une exploitation agricole à proximité. Cette dernière possède des bovins et un camion de transport.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est réalisée à l'aide de QCM nationaux en ligne. A la fin du QCM de 30 questions, le candidat est admis s'il obtient au minimum 60% de réponses justes.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Accès et accueil des personnes en situation de handicap.

Référent Handicap : Elise MALEVILLE

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Salariés groupement d'employeurs,
Salariés agricoles,
Marchands de bestiaux,
Salariés Groupement de producteurs...

DURÉE

Formation sur 2 jours soit 14h00 pour une espèce.
Formation sur 2,5 jours soit 17h00 pour deux espèces.
Formation sur 3 jours soit 20h00 pour trois espèces.
Horaires : 9h00 - 12h00
13h00 - 17h00

RESPONSABLE DE FORMATION

Charlotte LEYNAERT, Monitrice.

CONTENU DE FORMATION

JOUR 1 : contenu commun

Textes de lois et champs d'application.
Pourquoi la qualification TAV ?
Bien-être animal.
Biologie et incidence du transport sur l'animal.
Protection et aptitude des animaux au transport.
Les moyens de transport.
La conformité des véhicules.

JOUR 2 matin : contenu commun

Protection et aptitude des animaux pendant le transport.
Les documents obligatoires.

Les demi-journées par espèce

Comportement de l'espèce.
Premiers soins et interventions sur les animaux.
Rappels sur l'identification et la traçabilité.
Bonnes pratiques de transport.
TP sur exploitation.



TAV BOVIN-EQUIN-OVIN-CAPRIN

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES



MFR DE MARCOLÈS

mfr.marcoles@mfr.asso.fr

Version 5 - octobre 2024

3 FAUBOURG HAUT
15 220 MARCOLES
04-71-64-72-29